



Resiliation d'un contrat educatel

Par **bleuchamel**, le **26/10/2015** à **17:26**

Bonjour,

Je recherchais une ecole à distance pour une formation et j'ai trouvé Educatel, ils m'ont appeller pour de plus amples explications (soit diplôme reconnu par l'etat et tout le tralala), j'ai acceptée d'y souscrire et ils m'ont envoyer par e-mail le formulaire d'inscription que je devais remplir et renvoyer par scan ce que j'ai fait . J'ai reçu par la suite une confirmation d'inscription avec tout les papiers (mensualités pour la durée du contrat et cours). J'ai commencée les cours, mais malheureusement je dois les arreter.

Donc, j'ai envoyée une lettre recommandée avec avis de reception leur faisant part de mon souhait de resilier et m'on gentiment repondu que c'etait impossible car le delai de 3 mois etait depasse .

Je les ai contacté, rien a faire .

Je souheteriais savoir comment mettre fin à ce contrat ?

Sachant que par mes recherches personnelles je me suis apercu que d'une part, il fallait pour que le contrat ne soit pas nul le recevoir par lettre recommandée (hors je l'ai eu par mail), et que d'autres part sur la feuille d'inscription aucunes clauses n'apparaît rien du tout alors q'il est censé y figurait à ce que j'ai pu lire l'article L-444-8 du code de l'education .

Donc si j'ai bien compris mon contrat est considéré comme nul non ?

Quel recours ais-je ? que dois-je faire ? comment faire valoir que mon contrat est nul ?

Merci d'avance de votre cooperation,

Une consommatrice eue.

Par **moisse**, le **26/10/2015** à **19:18**

Bonsoir,

Votre contrat n'est pas nul, c'est une illusion.

Rien n'oblige l'établissement à adresser le contrat par lettre recommandée.

Ce qui importe est le délai entre réception et renvoi.

Ce qui importe est la rédaction du contrat, et non la fiche d'inscription, qui n'en est qu'une part.

Votre contrat n'est donc pas nul du tout.

Pour le reste la lecture des nombreuses conversations sur le sujet vous éclairera sur la conduite à tenir.

Par **bleuchamel**, le **27/10/2015** à **16:21**

Bonjour,

Seulement la fiche d'inscription est la seule chose que j'ai signée et qui pour eux considere cela comme un contrat.

Donc est-ce vraiment legale ?

Merci de votre cooperation

Par **moisse**, le **27/10/2015** à **18:17**

Je n'ai pas les documents devant les yeux.

Mais par expérience, pour ce que j'en sais de ce genre d'organisme et de contrat, tout est bien conforme administrativement parlant.

Après reste l'intérêt de la formation, son suivi et son efficacité.

Enfin j'ignore ce qui se passe lorsque l'élève ne veut plus respecter sa signature.